

BANQUE POPULAIRE  
GESTION PRIVÉE

Fonds à formule à capital non garanti, présentant un risque de perte en capital.  
Une alternative à un placement risqué de type actions.

## EUROSTEP HORIZON N°4 Cap sur le marché actions de la zone euro

### Commercialisation

CTO ou PEA : du 12 mai 2017 au 3 août 2017 avant 12h30

ASSURANCEVIE ou CAPITALISATION : du 12 mai 2017 au 26 juillet 2017

BANQUE & ASSURANCE  
[www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr)

ADDITIONNER LES FORCES  
**MULTIPLIER LES CHANCES**



# AVEC EUROSTEP HORIZON N°4, DIVERSIFIEZ VOTRE PATRIMOINE FINANCIER

## TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR !

- > Banque Populaire vous propose aujourd'hui un nouveau fonds à formule présentant un risque de perte en capital, Eurostep Horizon n°4.

L'objectif d'un fonds à formule est d'atteindre un résultat, à une date déterminée, par application d'une formule de calcul prédéfinie, reposant sur des indicateurs de marchés financiers.

- > La formule du fonds Eurostep Horizon n°4 est liée à l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis).
- > L'horizon de placement est de 6 ans maximum (4 août 2023), avec 4 possibilités d'échéance anticipée automatique le 9 août 2019, 7 août 2020, 6 août 2021 et 5 août 2022, selon l'évolution de l'indice.
- > À chacune des échéances, qu'elle soit anticipée ou finale, correspond un résultat prédéfini, qui dépend de la performance de l'indice. Pour la déterminer, à la date de constatation annuelle prévue, le niveau de clôture de l'indice est relevé et son évolution est comparée par rapport au niveau initial.
  - >> le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés les 4, 7 et 8 août 2017.
  - >> le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatations Intermédiaires est le niveau de clôture de l'Indice publié les 2 août 2019, 3 août 2020, 30 juillet 2021 et 29 juillet 2022.
  - >> le Niveau de l'Indice à la Date de Constatation Finale est le niveau de clôture de l'indice publié à la date de constatation finale le 2 août 2023.

Dans l'ensemble de la brochure :

- > le capital investi ou l'investissement initial s'entend comme le nombre de parts souscrites par l'investisseur, multiplié par la Valeur Liquidative de Référence.
- > la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 12 mai 2017 au 4 août 2017.
- > tout résultat annoncé, qu'il soit positif ou négatif, est calculé :
  - >> dans le cadre d'un CTO ou d'un PEA : hors frais d'entrée,
  - >> dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance, et hors fiscalité.

### Zone Euro :

Les secteurs de l'Euro Stoxx 50



## EN SAVOIR PLUS SUR L'INDICE

L'indice Euro Stoxx 50 est un indice de référence du marché boursier de la zone euro. Il est calculé tous les jours en dividendes non réinvestis.

Il est constitué des 50 plus grandes capitalisations cotées de la zone euro. Il bénéficie d'une diversification géographique et sectorielle.

Il est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

# UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT RISQUÉ DE TYPE ACTION

VOUS DÉTENEZ  
UNE ÉPARGNE  
DISPONIBLE QUE  
VOUS VOULEZ  
DIVERSIFIER À  
LONG TERME ?

VOUS  
RECHERCHEZ  
UN GAIN ÉVENTUEL  
ET PLAFONNÉ ?

VOUS ÊTES PRÊT  
À ACCEPTER UN  
RISQUE DE PERTE  
EN CAPITAL EN  
CAS DE SCÉNARIO  
DÉFAVORABLE ?

> **Eurostep Horizon n°4** est un fonds à formule présentant un risque de perte en capital. La sophistication de sa formule et l'absence de garantie du capital en font un placement risqué.

- 1** **Eurostep Horizon n°4** constitue une alternative à un placement risqué de type actions. En effet, comme un placement actions classique, votre capital n'est pas protégé en cas de forte chute des marchés boursiers. Ainsi, en souscrivant au fonds, vous êtes exposé à un **risque de perte en capital équivalent à la baisse de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis) si cette baisse est supérieure à 40 % à l'échéance des 6 ans. Dans ce cas, vous subirez une perte en capital<sup>(1)</sup> supérieure à 40 % à l'échéance le 4 août 2023.**
- 2** En revanche, et contrairement à un placement actions classique, **Eurostep Horizon n°4** offre une protection de votre capital investi à l'échéance<sup>(1)</sup>, en cas de baisse de l'indice, dès lors que cette baisse de l'indice est inférieure ou égale à 40 % le 2 août 2023 (dans l'hypothèse où la formule se poursuit jusqu'à son échéance finale). Dans ce cas, vous récupérerez à l'échéance du 4 août 2023 votre capital initial<sup>(1)</sup>.
- 3** Enfin, en cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis), à l'une des dates de constatations annuelles prévues, vous bénéficierez, à la date d'échéance correspondante, d'un gain fixe prédéfini<sup>(1)</sup>, qui pourra être différent de la performance de l'indice. En effet, en raison du **mécanisme de plafonnement, vous ne capterez pas l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice** (pour en savoir plus, lire « *Comment fonctionne Eurostep Horizon n°4 ?* »).

> **Eurostep Horizon n°4** est un placement qui peut être utilisé pour diversifier votre patrimoine financier. En contrepartie, **vous renoncez à bénéficier des dividendes de l'indice Euro Stoxx 50 et à l'intégralité de la hausse de cet indice en raison du mécanisme de plafonnement du gain éventuel. Vous acceptez également de ne pas connaître à l'avance la durée exacte de votre investissement** qui peut être comprise entre 2 ans et 5 jours et 6 ans.

<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et du PEA. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

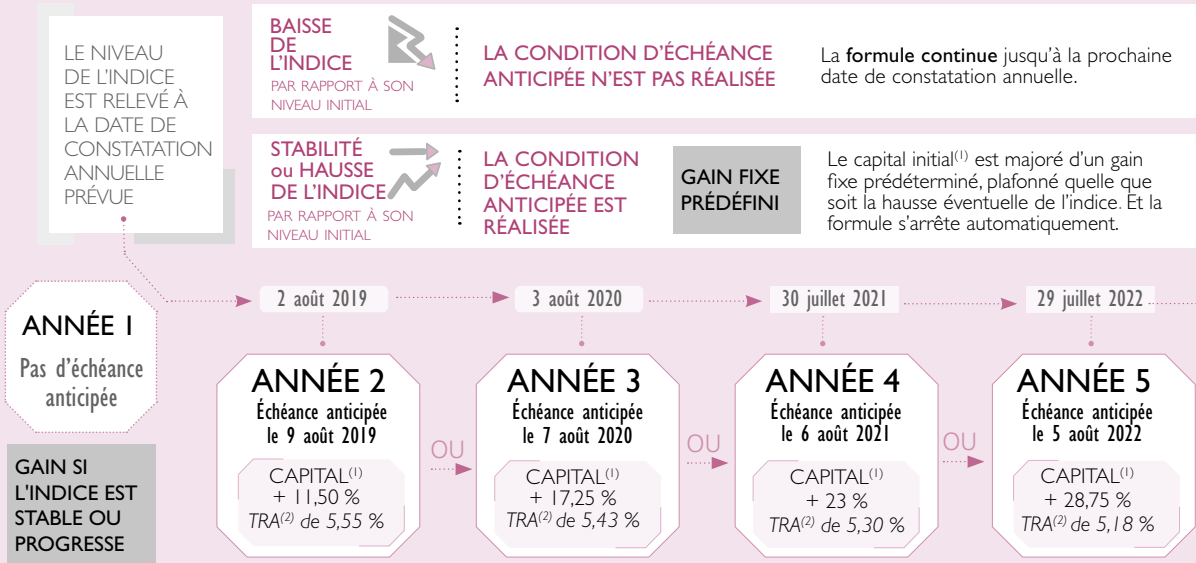
Reportez-vous à la première page pour lire les définitions et informations essentielles de Eurostep Horizon n°4 dans « TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR ! » et à la dernière page pour les caractéristiques du fonds.

Les conditions spécifiques à la commercialisation de Eurostep Horizon n°4 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont détaillées dans un encadré plus loin.

# COMMENT FONCTIONNE EUROSTEP HORIZON N°4 ?

**Eurostep Horizon n°4** est un fonds à formule d'une durée maximale de 6 ans. Il présente un **risque de perte en capital** à l'échéance finale pouvant être égale à la baisse de l'indice.

## 4 POSSIBILITÉS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



- > L'échéance anticipée ne relève pas de votre choix. Elle est soumise à l'évolution de l'indice à la date de constatation annuelle et elle est donc **réalisée automatiquement sans intervention de votre part**.
- > Vous bénéficiez alors du gain prédéterminé par la formule (comme décrit ci-dessus) qui pourra être supérieur, inférieur ou égal à la performance de l'indice.  
Illustration : en année 2, que la performance de l'indice soit de 2 % ou de 20 %, le résultat de la formule est : capital + 11,50 %<sup>(1)</sup>.
- > Dès que l'une des échéances anticipées est réalisée, la formule s'arrête automatiquement. **Les gains ne sont pas cumulatifs.**
- > À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.

### À NOTER / UN PLAFONNEMENT DU GAIN ÉVENTUEL

En cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro Stoxx 50 (dividendes non réinvestis), à l'une des dates de constatations annuelles prévues, vous bénéficierez, à la date d'échéance correspondante, d'un gain fixe prédéfini, et non pas de la performance de l'indice.

**Vous ne capterez donc pas l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice.**

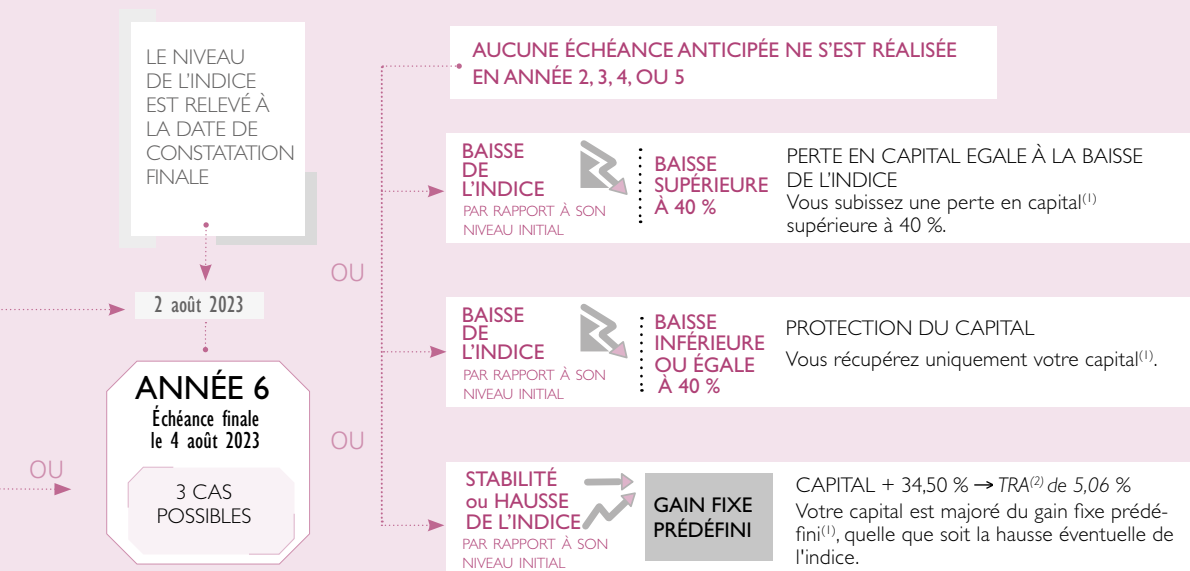
<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et du PEA. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. <sup>(2)</sup> TRA : Taux de Rendement Annualisé

Reportez-vous à la première page pour lire les définitions et informations essentielles de Eurostep Horizon n°4 dans « TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR ! » et à la dernière page pour les caractéristiques du fonds.

### Point d'attention

**Eurostep Horizon n°4** est un fonds présentant un **risque de perte en capital**. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances ne sont pas garanties et que, dans certaines situations, il existe un risque de perte de votre capital investi pouvant être totale. Les principales caractéristiques, le profil de risque et rendement, et les frais relatifs à ce FCP sont détaillés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée de 6 ans. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie

## SINON, À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 6 ANS



- > À l'échéance de la formule, qu'elle soit anticipée ou finale, le fonds pourra être :
  - > soit dissous. Vous bénéficiez alors du remboursement automatique du résultat prévu par la formule, ce remboursement pouvant être inférieur au capital investi ;
  - > soit transformé. Le fonds pourra être géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire en respectant les conditions d'éligibilité au PEA.
- > À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.

### ILLUSTRATION UN PLAFONNEMENT DU GAIN ÉVENTUEL

**En année 6 :** À la date de constatation finale le 2 août 2023, l'indice est en hausse de **50 %** par rapport à son niveau initial. Selon le mécanisme de la formule, votre capital est majoré de **34,50 %**, soit un TRA de 5,06 %.

**Vous ne captez pas l'intégralité de la hausse de l'indice.**

Les conditions spécifiques à la commercialisation de Eurostep Horizon n°4 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont détaillées dans un encadré en page suivante.

de 4 %). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Vous ne bénéficierez alors plus de la protection du capital. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur qui doit vous être remis préalablement à la souscription. Il est disponible sans frais en agence ou sur [www.placementsgestionprivée.banquepopulaire.fr](http://www.placementsgestionprivée.banquepopulaire.fr).

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES À LA SOUSCRIPTION DU FCP DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

Dans le présent document, les termes « porteur » ou « investisseur » s'appliquent à l'adhérent/souscripteur d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (classique ou PEA). Pour un investissement réalisé pendant la période de commercialisation sur le FCP Eurostep Horizon n°4 en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation (classique ou PEA), les conditions suivantes s'appliquent :

### Pendant la période de commercialisation (entre le 12 mai 2017 et le 26 juillet 2017) :

Pour toutes les demandes de souscription reçues par l'assureur jusqu'au 26 juillet 2017 (sous réserve de l'enveloppe disponible), le FCP Eurostep Horizon n°4 sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire (en respectant les conditions d'éligibilité au PEA), jusqu'au 3 août 2017 inclus.

### À l'issue de la période commercialisation et jusqu'à la date d'échéance du FCP Eurostep Horizon n°4 (entre le 4 août 2017 et le 4 août 2023) :

Le FCP Eurostep Horizon n°4 est conçu dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de la formule. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue, le 4 août 2023. L'adhérent/souscripteur peut, en effet, prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale :

- > S'il est contraint de demander un rachat total ou partiel du montant investi sur le FCP Eurostep Horizon n°4 avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- > Si le contrat arrive à terme avant l'une des échéances prévues ;
- > S'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie du FCP Eurostep Horizon n°4 avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- > Ou en cas de décès (dénouement du contrat) avant l'une des échéances prévues par la formule, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat, arrivée au terme ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le FCP Eurostep Horizon n°4 à une autre date que l'une des échéances prévues (anticipée ou finale), s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier de la protection partielle du capital prévue à l'échéance, ni du rendement espéré du FCP Eurostep Horizon n°4, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.

### À l'échéance du FCP Eurostep Horizon n°4 (anticipées le 09/08/2019, 07/08/2020, 06/08/2021, 05/08/2022 ou finale, le 04/08/2023) :

L'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que l'échéance anticipée du FCP Eurostep Horizon n°4 est soumise à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur. Si les conditions sont réunies, le mécanisme s'activera automatiquement sans intervention de sa part.

À l'échéance de la formule, que ce soit à une date d'échéance anticipée ou finale, et après information de l'adhérent/souscripteur, le capital disponible sur le support Eurostep Horizon n°4 pourra être arbitré vers d'autres supports à la demande de celui-ci en fonction des supports proposés par l'Assureur à cette date. À défaut d'arbitrage, le capital sera maintenu sur le FCP Eurostep Horizon n°4, pendant trois (3) mois et sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire en respectant les conditions d'éligibilité du PEA, dans le respect du DICI d'Eurostep Horizon n°4. A l'issue de cette période et sans demande d'arbitrage reçue par l'Assureur, la valeur de rachat du FCP Eurostep Horizon n°4 pourra être arbitrée automatiquement (sans frais d'arbitrage) vers un support en unités de compte de type OPC monétaire éligible au PEA selon la nature du contrat.

### Frais liés au choix du FCP Eurostep Horizon n°4 dans les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation (classique ou PEA)

#### > Frais liés au FCP Eurostep Horizon n°4, particulièrement liés à ce cadre d'investissement :

- Les frais d'entrée du support ne sont pas prélevés au titre de cet investissement ;
- Les frais de sortie du support (4 %) peuvent, selon le contrat détenu par l'adhérent/souscripteur, être prélevés en cas de sortie avant l'une des échéances prévues (anticipée ou finale) par rachat, arrivée au terme ou arbitrage. Ces frais ne sont pas appliqués en cas de décès de l'assuré sauf sur les contrats BluEden Patrimoine.

#### > Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation (classique ou PEA) :

À toute performance affichée par le FCP Eurostep Horizon n°4, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie, de capitalisation (classique ou PEA) doivent être déduits.

### Fiscalité applicable à un investissement sur le FCP Eurostep Horizon n°4 dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation (classique ou PEA) :

Les dispositions fiscales en vigueur, propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation lui sont applicables.

## EXTRAIT DU PROSPECTUS

### Avantages

- L'investisseur pourra bénéficier d'une performance minimum prédéterminée si l'Indice ne baisse pas à l'une des dates de constatation et profite d'une protection de son capital (à l'échéance).
- Par ailleurs, l'investisseur bénéficie d'une garantie de son investissement initial si cette baisse est inférieure ou égale à 40 % (à l'échéance).

### Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'indice puisque l'investisseur ne pourra bénéficier que de performances fixes et prédéterminées qui peuvent être inférieures à la performance réelle de l'indice.
- L'investisseur accepte de ne pas percevoir les dividendes des actions entrant dans la composition de l'indice et de ne pas connaître à l'avance la durée exacte de son investissement. Comme pour un placement direct en actions, l'investisseur peut subir une perte en capital (à l'échéance). Cette perte est constatée dans le cas où l'indice baisse de plus de 40 % à la date de constatation finale. Si l'indice baissait de 100 % la perte représenterait la totalité du capital investi.

# CARACTÉRISTIQUES

Société de gestion	Natixis Asset Management								
Nature juridique	Fonds Commun de Placement de droit français/ FIA								
Classification AMF	Fonds à formule								
Garant	Natixis								
Sous-jacent de la formule	Euro Stoxx 50 calculé dividendes non réinvestis, cours de clôture								
Période de commercialisation	Du 12 mai 2017 au 3 août 2017 avant 12h30 dans le compte-titres ordinaire et le Plan d'Épargne en Actions et du 12 mai 2017 au 26 juillet 2017 dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation								
Horizon de placement <sup>(1)</sup>	6 ans (04/08/2023) avec une possibilité d'échéance anticipée automatique le 09/08/2019, 07/08/2020, 06/08/2021 ou le 05/08/2022, selon l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50								
Date de création du fonds	27 avril 2017								
Devise de comptabilité	Euro								
Code ISIN	FR0013247004								
Frais courants	2,5 % TTC – dont frais de gestion : 2,5 % TTC maximum (assiette : valeur liquidative de référence x nombre de parts) – dont rétrocession versée au réseau distributeur : 0,66 % de l'assiette mentionnée ci-dessus <i>Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.</i>								
Frais d'entrée (maximum)	Non acquis au FCP (acquis au réseau distributeur) : 2,5 % maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 03/08/2017 avant 12h30. Néant après cette date et après l'échéance de la formule.								
Frais de sortie (maximum)	Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion) : – Néant pour tout rachat reçu avant le 03/08/2017 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. – 2 % maximum pour tout rachat reçu après cette date.	Acquis au FCP : – Néant pour tout rachat reçu avant le 03/08/2017 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. – 2 % pour tout rachat reçu après cette date.							
Minimum de souscription initiale	5 000 euros								
Valeur liquidative de référence	Correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives du fonds calculées du 12 mai 2017 au 4 août 2017								
Valorisation	Hebdomadaire, le vendredi								
Heure de centralisation	12h30, le jeudi								
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Épargne en Actions, contrat d'assurance vie, de capitalisation et de capitalisation PEA								
Indicateur de risque et de rendement (du moins risqué au plus risqué) <sup>(2)</sup>	<table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </table>		1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7			

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

<sup>(1)</sup> Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

<sup>(2)</sup> Cet indicateur, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

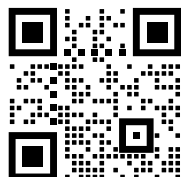
Les conditions spécifiques à la commercialisation de Eurostep Horizon n°4 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont détaillées dans un encadré en page précédente.

Ce document est rédigé par NGAM Distribution à destination des clients Gestion Privée de Banque Populaire non professionnels au sens de la directive sur les Marchés d'Instruments Financiers.

**Eurostep Horizon n°4** est un Fonds Commun de Placement agréé par l'AMF le 04 avril 2017 et géré par Natixis Asset Management – Société de Gestion de Portefeuille - RCS Paris 329 450 738 – 21, quai d'Austerlitz, 75013 Paris – Agrément AMF n° GP 90-009 – Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros : [www.nam.natixis.com](http://www.nam.natixis.com).

Document non contractuel, à caractère promotionnel, rédigé en avril 2017.

Pour plus d'informations sur **Eurostep Horizon n°4**, n'hésitez pas à consulter le site internet de Banque Populaire dédié à l'épargne financière : [www.placementsgestionprivée.banquepopulaire.fr](http://www.placementsgestionprivée.banquepopulaire.fr)



Scannez ce QR code pour accéder directement au site [www.placementsgestionprivée.banquepopulaire.fr](http://www.placementsgestionprivée.banquepopulaire.fr)

**NGAM S.A** - Société de gestion luxembourgeoise autorisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et immatriculée sous le numéro B 115843 dont le siège social est 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**NGAM Distribution** - Succursale de NGAM S.A. immatriculée sous le numéro 509 471 173 au RCS de Paris dont le siège social est 21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris.

#### **BPCE**

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €  
RCS Paris 493 455 042  
Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France  
75201 Paris Cedex 13

BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08 045 100